



COMMUNE DE
DAMPHREUX-LUGNEZ

Date à retenir :

- Ramassage des objets encombrants, le **samedi 29 juin** prochain.

❖ Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 3 juillet 2024 à 20 heures à la salle communale.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée. *
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023 de la Commune de Damphreux-Lugnez ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 170'000.- destiné à la transformation et rénovation des locaux du rez-de-chaussée du bâtiment communal de Lugnez (anciens locaux scolaires) en appartement ; Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Damphreux-Lugnez.
5. Divers et imprévus.

*Le procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2024 est à disposition sur le site internet www.damphreux-lugnez.ch ou au Secrétariat communal.

❖ Restes alimentaires

Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de jeter des restes de viande ou des carcasses d'animaux dans la forêt. Les dépouilles d'animaux doivent être apportées au centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51,2900 Porrentruy. Les restes alimentaires doivent impérativement être éliminés dans un sac à poubelle taxé SIDP.

❖ Règlement communal sur les déchets : rappel

Art. 6 Sous réserve de l'article 7 ci-dessous, il est strictement interdit d'incinérer des déchets de toutes sortes en plein air ou dans des installations de combustion privées.

Art. 7¹ L'incinération en plein air des déchets naturels et secs provenant des forêts, des champs et des jardins (pives, bûches, copeaux, branchages, etc.) n'est admise que si elle n'entraîne pas d'immissions excessives pour l'environnement et le voisinage, ni risque d'incendie.

❖ Lampadaires et hydrantes

Les lampadaires et les hydrantes se trouvant sur des parcelles privées doivent être dégagées pour permettre leur accès et leur bon fonctionnement.

❖ **Bourse communale d'apprentissage et d'études**

Les apprenti(e)s et les étudiant(e)s qui désirent obtenir une bourse communale pour l'année scolaire 2023/2024 doivent s'annoncer auprès du secrétariat communal **jusqu'au 20 juillet 2024** au plus tard, en présentant :

Un contrat d'apprentissage pour les apprentis(e)s

Une attestation de fréquentation de l'établissement scolaire pour les étudiants(e)s.

Contribution communale aux frais d'écolage des élèves en âge de scolarité obligatoire fréquentant une école libre ou privée dès la 9ème année scolaire

Les élèves de 9H à 11H en âge de scolarité obligatoire fréquentant une école libre ou privée peuvent bénéficier de la contribution communale aux frais d'écolage. Pour l'année scolaire 2023/2024, les parents concernés sont priés de faire la demande et de remettre, au plus tard **pour le 20 juillet 2024** au secrétariat communal, une **attestation de fréquentation de l'établissement suivi.**

❖ **Pro Infirmis - Action de sensibilisation entre juillet et octobre 2024**

Pour son action, Pro Infirmis a besoin de dons. Le soutien financier de donateurs et donatrices est nécessaire pour qu'elle puisse continuer à offrir ses prestations. De juillet à octobre, des jeunes travaillant pour Pro Infirmis sonneront aux portes dans le district de Dampfreux-Lugnez. Le but de ces entretiens personnels est d'informer la population sur les besoins des personnes en situation de handicap et sur le travail de Pro Infirmis. Les personnes contactées ont la possibilité de devenir membre promoteur si elles le souhaitent. L'argent liquide n'est pas accepté. Les collaboratrices et collaborateurs porteront des vestes et t-shirts avec le logo de Pro Infirmis et seront munis d'un badge. Toute l'équipe se réjouit d'ores et déjà d'ouvrir le dialogue.

Informations complémentaires

Renato Meneguz, Responsable Adhésions, Pro Infirmis
Renato.Meneguz@proinfirmis.ch, +41 58 775 26 53

❖ **Fermeture de l'Administration communale**

L'Administration communale sera fermée du **8 juillet au 16 août 2024**. En cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur Michel Henry (Maire) au numéro suivant : **079 545 80 31**.



**Le Conseil communal vous souhaite un très
bel été et de bonnes vacances !**
